

Demande de place de Commerçants sur les marchés d'Ivry

Lieux et jours et tarifs (par mètre linéaire) des marchés ivryens pour l'année 2019

Marché du Centre-ville : mardi et vendredi matin			
Marché du Centre-ville : mercredi de 14 à 20 heures			
Marché du Petit Ivry : dimanche matin			
Marché Barbousse : samedi matin			
		Marchés du Centre-ville	Marché de quartier
Droit de place	Commerçants abonnés	2.99	2.65
	Commerçants non abonnés	3.57	3.23
Traitement des déchets	Commerçants alimentaires	0.45	0.45
	Commerçants non alimentaires	0.31	0.31

Redevance animation : 1,30 € par commerçant et par tenue de marché

*A cela sera rajouté, le remboursement des consommations électriques

**FORMALITES : POUR TOUTE DEMANDE, IL FAUT AU PREALABLE AVOIR LE STATUT DE
COMMERÇANT AMBULANT ET ETRE INSCRIT AU REGISTRE DU COMMERCE.**

Les commerçants «volants»:

Sont répertoriés commerçants « volants » tous les vendeurs de produits non alimentaires. Le commerçant volant paye sa place en fonction du métrage occupé, lors de chaque séance en cas de présence effective. Prendre directement contact avec le placier, aux heures et jours de marché. Le demandeur se verra attribuer un emplacement en fonction des places disponibles.

Les commerçants abonnés :

Les commerçants abonnés vendent des produits alimentaires et des fleurs. Le commerçant abonné dispose d'un emplacement qui lui est attribué, il doit occuper sa place avant 7h30, faute de quoi, la place peut être attribuée à un commerçant volant. L'abonné acquitte un droit de place tous les 14 jours sous forme d'un abonnement (c'est-à-dire même en cas d'absence). Les demandes d'abonnement sont soumises à la commission des marchés qui se réunit tous les 2 mois.

Les demandes doivent être adressées par courrier à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex**

Vous devez préciser la **nature de votre activité, les produits vendus, le métrage souhaité, les marchés que vous souhaitez faire** (à savoir un abonnement au marché du Centre inclus forcément une tenue le mardi et le vendredi), **vos coordonnées complètes, vos documents professionnels** attestant de votre activité. L'abonnement est spécifique à chaque lieu de marché, il est donc possible d'avoir 3 abonnements différents sur Ivry. A l'issue de la commission des marchés vous recevrez par voie postale un courrier de réponse.

En cas de réponse positive, vous devrez nous fournir les pièces suivantes :

- 1 photographie d'identité récente,
- Registre du commerce de moins de trois mois,
- Carte professionnelle,
- Attestation d'assurances,
- Certificat de conformité de vos installations électriques datant de moins de 3 ans, si vous désirez vous brancher et utiliser les installations du marché.

Suite à ce courrier et sans réponse de votre part dans un délai de quinze jours, nous considérerons que vous ne donnez pas suite à la demande d'abonnement que vous aviez formulée.